

CEUX CONCERNÉS PAR LA LOI

	Christian Favier	- Sénateur - Président du conseil général, canton de Champigny-sur-Marne-Ouest
	Jean-Yves Le Bouillonnec	- Député - Maire de Cachan* - Vice-président de la communauté d'agglomération du Val de Bièvre
	Jean-Jacques Bridey	- Député - Maire de Fresnes* - Conseiller délégué de la communauté d'agglomération du Val de Bièvre
	Luc Carvounas	- Sénateur - Maire d'Alfortville* - Vice-président de la communauté d'agglomération Plaine centrale du Val-de-Marne
	Laurent Cathala	- Député - Maire de Crétteil* - Président de la communauté d'agglomération Plaine centrale du Val-de-Marne
	René Rouquet	- Député - Conseiller municipal d'Alfortville - Vice-président de la communauté d'agglomération Plaine centrale du Val-de-Marne
	Laurence Abeille	- Députée - Adjointe au maire de Fontenay-sous-Bois
	Jean-Luc Laurent	- Député - Maire du Kremlin-Bicêtre* - Vice-président de la communauté d'agglomération du Val de Bièvre
	Jacques Alain Bénisti	- Député - Maire de Villiers-sur-Marne*
	Sylvain Berrios	- Député - Adjoint au maire de Saint-Maur-des-Fossés*
	Gilles Carrez	- Député - Maire du Perreux-sur-Marne* - Vice-président de la communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne
	Christian Cambon	- Sénateur - Maire de Saint-Maurice* - Vice-président de la communauté de communes de Charenton-le-Pont Saint-Maurice
	Michel Herbillon	- Député - Maire de Maisons-Alfort*

* se représente en 2014

CEUX QUI NE SONT PAS CONCERNÉS

	Laurence Cohen	- Sénatrice - Conseillère régionale d'Ile-de-France
	Esther Benbassa	- Sénatrice
	Roger-Gérard Schwartzenberg	- Député
	Catherine Procaccia	- Sénatrice - Conseillère générale, canton de Vincennes-Ouest

LA PART DES ÉLUS CUMULARDS



PC PS MRC PRG EELV UMP

Comment les sénateurs jugent la loi sur le cumul

Alors que l'examen du projet de loi débute cet après-midi au palais du Luxembourg, les avis divergent dans le Val-de-Marne, un département particulièrement concerné par le cumul des mandats.

Le sujet est quelque peu brûlant, surtout à six mois des municipales où la question ne manquera pas de se poser aux candidats cumulards. Les sénateurs du Val-de-Marne examinent cet après-midi avec leurs collègues le projet de loi limitant le cumul des mandats. Adopté en juin par l'Assemblée, ce texte interdit aux parlementaires d'exercer un mandat exécutif local à compter de 2017 : députés et sénateurs ne pourront plus être maires ou maires adjoints, présidents ou vice-présidents d'intercommunalités, du conseil général ou du conseil régional. Beaucoup sont potentiellement concernés dans le Val-de-Marne (*voir ci-contre*). Mais comment vont voter les sénateurs du département ?

Ils y sont favorables

Les grands élus se disent en majorité favorables au texte. Tout en appuyant leur petite musique.

■ Esther Benbassa (EELV) veut même aller plus loin. La sénatrice votera le texte mais précise que « 2017, c'est trop tard, mais on prend ce qu'on nous donne, on avance à petits pas ». Elle pense aussi que « la loi n'est pas suffisante pour renouveler le profil des parlementaires, majoritairement des hommes blancs, aisés, de plus de 50 ans. »

■ Christian Favier (PC) a les rémunérations dans le collimateur. Selon lui, le non-cumul est « essentiel

pour le renouvellement de la vie politique et notamment pour la féminisation du Sénat ». Son groupe déposera un amendement pour limiter aussi les rémunérations. Il pense qu'il faudrait ouvrir le débat sur le cumul dans le temps et sur un vrai statut de l'élu. Quant à son propre devenir, le patron du département tranchera « en 2015 avec les élections territoriales. »

■ Laurence Cohen (PC) met en garde contre les caricatures. Elle apporte quelques réserves au texte.

« On dit qu'il faut déprofessionnaliser la vie politique mais pour les élus qui tentent de conserver leur vie professionnelle, c'est semé d'embûches », assure l'orthophoniste, qui doit déployer « une grosse capacité de travail » et « peu dormir ». Elle dénonce aussi les caricatures. « Certains élus dits *cumulards* exercent de façon rigoureuse leurs mandats. A l'inverse, des *non-cumulards* au sens de la loi ne sont que de passage dans les assemblées. » Et de pointer « les élus qui ne rentrent pas dans la loi mais qui exercent plusieurs fonctions à côté, comme membres de conseils d'administration de grosses structures... »

Ils y sont opposés

Les oppositions les plus virulentes proviennent des deux côtés de l'échiquier politique.

■ Luc Carvounas (PS) préférerait une limite dans le temps. Le patron

du PS 94 et maire d'Alfortville ne compte pas « jouer les godillots ». Si ce « membre de la majorité ne peut voter contre un texte du président de la République », il ne votera pas pour une loi qui « ne modernise pas la vie politique ». « On cède à l'air du temps. La vraie modernité était de limiter dans le temps le cumul mandat national et exécutif à deux mandats. Avec ce texte, on aboutira à des élus locaux forts et des élus nationaux faibles. » Quant à savoir quel siège il abandonnera, « le plus beau mandat est celui de maire... »

■ Pour Christian Cambon (UMP), un bon parlementaire doit être maire.

« Après huit ans de Sénat, je constate que les parlementaires les plus actifs et les plus sensés sont ceux qui sont maires. Un conseiller municipal n'est convoqué que six fois par an. Comment voulez-vous qu'il ait une vision concrète des problèmes ? », assène le patron de l'UMP 94 et maire de Saint-Maurice. Pour lui, cette loi constitue même un « danger » pour les institutions et fabriquera « des parlementaires hors sol, éloignés des populations, à la merci du règne des partis. » Lui qui avait prévu de préparer sa succession à la mairie durant la prochaine mandature, ne sait pour l'heure quel fauteuil il lâchera.

LOUIS MOULIN ET AGNÈS VIVES

* Catherine Procaccia, en déplacement à l'étranger n'était pas joignable.

Pour sa mission de protection de l'enfance, le Conseil général du Val-de-Marne recherche des familles d'accueil, pourquoi pas vous ?

